COMPTE RENDU DU BUREAU DU 2 MARS 2010

Présents :
Pascal ALLARI – Christian GAUVRY – Véronique DUMINIL – Mylène IRANZO – Ramatoullah M'LANAO - Sophie MONTEILLET – Véronique OLIVRIE – Philippe FONTANA.
Excusés :
Eugène FELIX – Philippe SAVORNIN – Abdallah CHAMSIDYNE.

La séance débute à 13h30 dans la salle de réunion de la Paierie Départementale.

Ordre du jour :

1) liste des titulaires et des remplaçants siégeant au CTPS ;
2) point financier ;
3) questions diverses.

1) **La liste des représentants du personnel siégeant au CTPS est la suivante** :

TITULAIRES : Ramatoullah M'LANAO (Trésorerie Municipale de Mayotte) – Mylène IRANZO (Paierie Départementale) – Véronique OLIVRIE (Trésorerie Générale) – Philippe FONTANA (Trésorerie Générale) ;
SUPPLEANTS : Christian GAUVRY (Trésorerie Générale) – Véronique DUMINIL (Trésorerie Municipale de Mayotte) – Sophie MONTEILLET (Trésorerie Générale) – Eugène Félix (Paierie Départementale).
Le Secrétaire Départemental, Pascal ALLARI, est nommé en tant qu'expert.

2) **Point financier :Tous les agents sont à jour de leur cotisation 2009.**

Le barème pour les cotisations 2010 va être diffusé : compte tenu de la situation économique, le Bureau décide de **NE PAS AUGMENTER LES COTISATIONS** pour cette année. Afin d'encourager les collègues à adhérer au syndicat, il est bon de rappeler que les cotisations servent à payer :
- les diverses petites fournitures du syndicat (enveloppes, papiers, tampons,affranchissements,...) ;
- les frais de réunion ;
- éventuellement, les frais de déplacement ;
- les cotisations auprès du siège (qui diffuse les informations sous forme de circulaires et de publications fédérales) ;
- les cotisations auprès de l'Union Territoriale ;
- l'assistance juridique et l'adhésion à l'AFOC (association de consommateurs).

De plus, le montant de la cotisation :
- est calculé selon la période de travail sur Mayotte ;
- est déductible à 50 % de la déclaration de revenus ;
- peut être payé en plusieurs fois (à indiquer sur le bulletin d'adhésion 2010).

Le nécessaire a été fait auprès de la banque pour le changement des signatures. Dès réception du nouveau chéquier, la trésorière régularisera les sommes dues au siège parisien, ainsi qu'à l'Union Territoriale.

3) Questions diverses :

- **Les effectifs :** les agents s'inquiètent de ne pas voir l'annonce des appels à candidature pour remplacer tous les agents qui partent au cours de cette année 2010. En effet, dès le mois de mars, un agent quitte la Trésorerie Générale, suivi en mai par un autre à la Paierie Départementale. Puis les départs vont s'accélérer à partir de juillet 2010.
- Des problèmes sont rencontrés au niveau du service de la **Dépense de la Trésorerie Générale**. En effet, la charge de travail s'accroît et les heures effectuées sur la pointeuse ne peuvent plus être récupérées. De plus, la chef de service a indiqué que les congés de juillet et août seront refusés, sachant qu'elle-même en prendra...
- Les conditions de travail de la **Trésorerie Municipale de Mayotte** sont toujours aussi difficiles pour plusieurs raisons. En effet, seuls 7 agents, plus celui de l'équipe de renfort en résidence, doivent gérer 23 communes et syndicats divers, 2 autres agents s'occupant du Centre Hospitalier de Mayotte. Les échanges sont difficiles avec les différents interlocuteurs et ordonnateurs locaux (problèmes de langue, de compétences, ...). Heureusement qu'il existe une bonne alchimie et une bonne ambiance entre les agents qui permettent de ne pas voir les services « couler ». Il est à souligner une importante solidarité et une grande conscience professionnelle de la part des agents.
- **Appel à candidature pour le poste de l'équipe de renfort en résidence (ERR) :** une note de service est parue en février 2010, afin de remplacer le poste libre au 1er août 2010. Mais des questions demeurent : date limite de dépôt de candidature, compétences réclamées, choix...
- **Temps de travail des vacataires** : suite à différents messages échangés avec monsieur DUREL, Fondé de pouvoir, le Secrétaire Départemental indique, reprenant les termes du dernier message reçu, que ***« le temps de travail des vacataires ne doit pas excéder trois mois en général sur une période de douze mois glissants»***. Pourtant, certains vacataires sont employés sur des périodes plus longues que d'autres.
- **Services sociaux :** des questions se posent quand à l'efficacité des services sociaux pour les agents travaillant à Mayotte. Philippe FONTANA demande si la médecine du Travail et préventive est en usage sur l'île En effet, une visite médicale doit, en principe, être effectuée tous les ans pour les caissiers et les agents des équipes de renfort. Existe-t-il une convention ici, avec les administrations des douanes, des services fiscaux et la notre ?
- Afin de pallier certains impondérables financiers, ne serait-il pas possible de créer un **fonds de solidarité** pour les agents au niveau de la Trésorerie Générale ? Question à poser lors du prochain CTPS.
- Une question récurrente est celle de l'augmentation des **indemnisations de loyers** qui sont inchangées depuis longtemps. Question à poser lors du prochain CTPS.
- **Assurances :** les agents utilisant un moyen de locomotion personnel (scooters pour Patrick HOYAU et Christian GAUVRY) sont-ils couverts par une assurance de la Trésorerie Générale ?
- Afin d'agrémenter le **site syndical**, le Secrétaire Départemental demande à ce qu'on lui fasse parvenir des photos définissant Mayotte. Il se chargera de les mettre aux normes pour qu'elles soient insérées sur le site.

Devant tous ces problèmes, le Bureau demande au Secrétaire Départemental d'obtenir une audience rapidement auprès du Trésorier Payeur Général.

La séance est levée à 15h45.

Le Secrétaire Départemental

Pascal ALLARI